

Agenda

Pour mémoire

4 janvier 2021 :

Entrée en formation initiale de la promotion IPCSR 01.2021.

Du 7 au 8 janvier 2021 :

Formation continue au module « gestion des conflits » à destination des agents IPCSR du Vaucluse.

31 janvier 2021 :

Formation continue au module « déontologie » à destination des agents IPCSR des Deux-Sèvres.

À venir

Du 1^{er} au 5 et du 15 au 19 février 2021 :

Formation continue de la filière « éducation routière » au module « réintégration B » de deux agents IPCSR.

Du 10 au 11 février 2021 :

Formation continue au module « Améliorer les pratiques d'animation » à destination des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière (Nantes).

16 février 2021 :

Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

À partir du 22 février 2021 :

Formation continue de la filière « éducation routière » à l'obtention de la qualification à l'évaluation des candidats aux catégories groupe lourd du permis de conduire.

LA LETTRE DE L'INSERR

Directeur de la publication : Thierry OLIVIER
Assistante Communication : Nathalie VIDOT
Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

Le président de l'INSERR, le directeur général et l'ensemble des collaborateurs vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Les animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière, votre renouvellement d'agrément

Les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière, dont l'agrément arrive à échéance en 2022, peuvent anticiper son renouvellement en suivant un module de formation continue spécifique dès 2021.

La demande de renouvellement d'agrément pourra alors être déposée en préfecture en 2022 en justifiant de l'attestation de formation suivie en 2021.

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

La ministère de la Défense forme ses agents

À la demande du ministère de la Défense, trois sessions de formation de formateurs en prévention du risque routier se sont déroulées à Arcueil du 5 au 7, du 12 au 14 et du 19 au 21 janvier derniers.



Mission Prévention et Sécurité Routières du Ministère de la Défense

Treize agents ont suivi ce module ; l'un d'eux s'exprime : « la Mission Prévention et Sécurité Routières du Ministère de la Défense (MPSRMD) a pour mission de former tous les acteurs de la prévention routière du ministère des armées mais également sensibiliser, sous la forme d'ateliers itinérants, l'ensemble des agents de ce ministère au risque routier. L'INSERR a rencontré cette équipe pour une formation dédiée très appréciée. »

Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) formés à l'éco-conduite

L'OFB, établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, rassemble près de 2 800 professionnels. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. L'INSERR a été retenu pour former l'ensemble des agents confrontés aux déplacements professionnels dans le cadre d'une démarche environnementale et sécuritaire.



L'un d'entre eux, nous fait part de son expérience :
Quels sont les enjeux pour l'OFB ?

« Mieux maîtriser les coûts sachant que les agents parcourent entre 20 000 et 25 000 kms par an à titre professionnel. »

Cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

« Oui ! C'est un bon complément pour mes connaissances personnelles sur la conduite de véhicules. »

Cette formation a-t-elle changé vos habitudes de conduite et celles des agents ? Comment ?

« Ho oui ! Je ne monte plus les tours « moteur » ... Puis je passe rapidement les rapports supérieurs en vitesse stabilisée ce qui permet d'économiser du carburant ! »

Recommanderiez-vous cette formation à des personnes de votre connaissance ?

« Oui ! C'est un bon complément à des stages de conduite en conditions difficiles par exemple ! C'est un complément d'informations et surtout de mise en pratique réelle. »

Les PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Le calendrier 2021 est en ligne

- Les médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.
- Les psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (FOAD).
- Les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Le calendrier 2021 des formations initiale et continue de ces professionnels est en ligne sur le site de l'INSERR : www.inserr.fr

Pour plus de renseignements, contactez nos services par courriel marie.saffray@inserr.fr ou par téléphone au 03 86 59 90 56.

Les formateurs de l'INSERR en séminaires pédagogiques

Plusieurs formateurs se sont réunis à l'INSERR en janvier dans le cadre notamment des formations institutionnelles, initiale ou continue.

Séminaire des délégués qualificateurs

Dans leur cursus de formation, les IPCSR stagiaires doivent être évalués, par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en situation réelle d'examens du permis de conduire des catégories B et motocyclette, notamment, pour pouvoir valider leur formation nécessaire à leur titularisation. À ce titre, un séminaire s'est tenu, à l'INSERR, les 11 et 12 janvier derniers. Cette action avait pour but d'harmoniser les pratiques d'évaluations et de présenter aux participants l'ensemble des supports à leur disposition.

Séminaire des formateurs « motocyclette »

Les formateurs intervenant dans le cadre des formations liées aux procédures motocyclette et retenus par le comité de sélection se sont réunis à l'INSERR du 25 au 29 janvier derniers.

Ils ont pu dresser un premier bilan des actions menées en 2020 et préparer les actions d'ores et déjà programmées dans le cadre de la formation initiale et continue des délégués et des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Vous souhaitez communiquer sur la lettre mensuelle de l'INSERR, contactez-nous info@inserr.fr

Filière « Éducation routière », une nouvelle promotion rejoint l'INSERR



Pour pourvoir un certain nombre de postes vacants, le ministère de l'intérieur a procédé à un recrutement complémentaire.

La promotion IPCSR 01.2021 est arrivée à l'INSERR le 11 janvier 2021 après un stage découverte du mardi 5 au vendredi 8 janvier 2021 en service d'affectation.

Treize agents constituent cette nouvelle promotion d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Cinq femmes et huit hommes composent cette session.

La moyenne d'âge s'élève à 40 ans (de 26 à 54 ans).

38 % d'entre eux sont issus de la Commission nationale d'orientation et d'intégration chargée d'assurer la régularité et le bon déroulement de la procédure de recrutement des militaires candidats à des emplois dans la fonction publique (CNOI).

Quatre d'entre eux sont issus soit du recrutement sur liste complémentaire du concours externe de 2020 (31 %) et trois travailleurs handicapés (28 %) et un emploi réservé (8 %).



Ils suivront leur formation initiale jusqu'au 2 avril prochain, date à laquelle ils effectueront un stage « d'acquisition des compétences ». Pendant ce stage, d'une durée de quatre semaines, ils procéderont à des examens B sous la responsabilité d'un tuteur. Leurs qualifications provisoires B obtenues, ils rejoindront leur département d'affectation pour le stage de consolidation des compétences au cours duquel ils effectueront des examens B en toute autonomie.

Pendant cette période, trois stagiaires devront se préparer puis se présenter aux épreuves pratiques de l'examen à la catégorie A2 du permis de conduire. Par la suite, l'ensemble de la promotion bénéficiera soit d'une remise à niveau, soit d'une formation de niveau supérieur pour ensuite se préparer aux qualifications « motocyclette ».

Pour rappel :

Qualification provisoire de la catégorie B

La qualification provisoire de la catégorie B autorise les stagiaires à faire passer les examens du permis de conduire de la catégorie B pendant leur cursus. Cette épreuve pratique de qualification provisoire est organisée en fin de stage d'acquisition des compétences.

Qualification initiale de la catégorie B

La qualification initiale à évaluer les candidats aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de catégorie B est indispensable à la titularisation. Cette épreuve est organisée en fin de période de consolidation des compétences.

Qualification initiale de la catégorie motocyclette

L'évaluation de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière stagiaire en vue de la délivrance de la qualification initiale à évaluer les candidats aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 se déroule dans le cadre du stage de consolidation des compétences.

Une commission pédagogique présidée par le directeur général de l'INSERR et constituée de représentants du ministère de l'intérieur, de l'INSERR et de DPCSR se réunira à l'institut, à l'issue des épreuves, pour valider l'ensemble des résultats théoriques et pratiques obtenus par chacun des stagiaires.

Rappelons que ces qualifications professionnelles permettent au stagiaire de se situer dans sa formation et son niveau de compétence et qu'elles sont une étape majeure dans la formation, compte-tenu de leur importance dans le processus de titularisation.